



**HAL**  
open science

# L' AFFAIRE DE FONTARABIE (1638-1639) L'EXPLOITATION POLITIQUE D'UNE DÉFAITE

Véronique Dorbe-Larcade

► **To cite this version:**

Véronique Dorbe-Larcade. L' AFFAIRE DE FONTARABIE (1638-1639) L'EXPLOITATION POLITIQUE D'UNE DÉFAITE. Maurice Vaïsse. La Défaite. Etudes offertes à Annie Rey-Goldzeiguer, Centre Arpège; Presses Universitaires de Reims, pp. 29-42, 1994. hal-04790212

**HAL Id: hal-04790212**

**<https://hal.science/hal-04790212v1>**

Submitted on 19 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'AFFAIRE DE FONTARABIE (1638-1639) L'EXPLOITATION POLITIQUE D'UNE DÉFAITE

Début septembre 1638, sur la côte basque, du côté espagnol de la frontière, on attend une victoire: la prise de Fontarabie (11).

Depuis deux mois que durent les opérations militaires dans cette zone, commandées par le prince Henri II de Condé (1588-1646) (2), tout a tourné, semble-t-il, à l'avantage des Français: le passage facile de la Bidassoa (1<sup>er</sup> juillet). puis l'investissement assez rapide des forts qui défendent l'accès tant terrestre que maritime, ont permis, suivant les objectifs fixés, de mettre le siège devant Fontarabie, le 10 juillet. Une victoire navale ensuite, dans la baie de Guétary, le 22 août, sous la conduite du cardinal de Sourdis, a empêché l'arrivée de renforts espagnols et fortement consolidé, apparemment, les positions françaises (31). Bien sûr, les fortifications de Fontarabie se révèlent plus solides qu'on ne l'avait escompté. On a posé des mines mais elles n'ont pu, en explosant, ouvrir un brèche suffisante pour assurer un assaut décisif. Mais Sourdis, fort de son succès, a pris les choses en mains et promet d'en finir rapidement.

*La Gazette*, relayée par *Le Mercure François*, s'est faite l'écho des succès français en les narrant par le menu (4). Le résultat paraît acquis tant et si bien que, le 30 août, Louis XIII écrit à Richelieu pour lui demander confirmation de la rumeur de la chute de Fontarabie (5). Si la victoire est attendue, c'est qu'elle est voulue et même nécessaire.

Le passage à la "guerre ouverte", c'est-à-dire l'engagement direct de la France dans la guerre de Trente Ans, a commencé sous le jour le plus sombre. En 1636, la prise de la place de Corbie a amené les troupes espagnoles aux portes de Paris (6). Depuis, les armées françaises se sont ressaisies, mais hormis les succès de Bernard de Saxe-Weimar (Rheinfelden : 2 mars 1638). rien de net ni de décisif ne s'est produit. Couplée à une offensive sur Saint-Omer-en-Artois, l'attaque de Fontarabie doit marquer, de façon éclatante, avec l'ouverture de nouveaux fronts, le redressement français (7).

Sur le terrain, après les contretemps déjà évoqués, la date de la Notre-Dame de septembre a fini par s'imposer pour lancer l'assaut final (8). Mais la veille, le 7 septembre, contre toute attente, une armée de secours espagnole passe à l'attaque. Et tout bascule: c'est la panique, une véritable débandade des soldats français. En moins de quatre heures et pratiquement sans combat près de deux mille d'entre eux sont tués, dont une trentaine d'officiers; vingt canons et autres petites pièces "avec munition et bagage" sont perdus, soit, en tout, l'abandon d'un butin qui s'élèverait à 300.000 livres (9). Cuisant revers, car de l'aveu de Richelieu, 12.000 hommes se sont retirés devant une armée qui n'en comptait pas plus de 7 ou 8000 (10). Comble de l'humiliation qui révèle le désordre régnant dans les rangs français: deux jours après la déroute, les Espagnols viennent prendre du côté français des canons qui avaient été abandonnés (11).

Que s'est-il passé exactement? Que faut-il incriminer? Des missions de reconnaissance faites à la va-vite qui avaient conduit à mésestimer les difficultés du siège (12)? Des fautes tactiques (13)? Des troupes mal équipées et mal approvisionnées: un témoin parle de "...la nécessité et nudité de nos soldats qui sont réduits au simple pain de munition et à boire de l'eau (qui) les a réduits à une langueur et faiblesse non pareilles..." avec "la pluie continuelle" qui avait empli de boue, tranchées et campements, et fait moisir les guenilles des hommes (14)? Et peut-être la part du furtif qui décide du sort des batailles?

Quoiqu'il en soit, cela ressemble fort à un nouveau Corbie dont le souvenir est encore présent, et même brûlant, à tous les esprits. D'autant plus que l'offensive du nord-est est un échec tout aussi désastreux. Alors, le Cardinal de Richelieu, promoteur de la politique belliciste de la France doit-il s'attendre à voir remettre en cause non seulement ses options, mais peut-être aussi sa position de principal ministre? En 1636, dans Paris menacé, il s'est trouvé en très mauvaise posture (15). De plus, la confiance que le roi lui porte, depuis quatorze ans, ne semble plus aussi entière. Certes, (l'éviction du père Gaussein (décembre 1637) lui a rendu un certain confort, mais il ne laisse pas d'être précaire... Pourtant Fontarabie n'entraîne pas la chute de Richelieu: c'est même le contraire qui se produit. Pourquoi?

En fait, l'analyse des causes de la déroute s'efface devant une polémique : Condé et son lieutenant Bernard de La Valette s'accusent mutuellement d'incompétence et d'incurie (16). Entre la mi-septembre et la mi-octobre 1638, La Valette devient, bel et bien, le responsable désigné. Dans une seconde phase, de la mi-octobre aux premières semaines de 1639, sa culpabilité est publiquement consacrée et, enfin, confirmée par un procès et une condamnation (entre février et juin 1639). Ainsi, jouant du paradoxe, on peut se demander si l'affaire de Fontarabie n'est pas devenue, dans une certaine mesure, une victoire.

Le maréchal de Châtillon parle de "*la honte de Fontarabie*" (17); Montglat dans ses *Mémoires* rapporte que, durant tout l'hiver, la cour de Madrid a ri à gorge déployée de saynètes représentant la déconfiture des Français (18). Cette défaite est un coup sérieux: même le moral du pays semble atteint. En témoigne une lettre de Guy Patin à M. Belin datée du 14 septembre: "*Nous n'avons guère gagné cette année*"... écrit-il en formant des vœux pour une conclusion rapide de la paix (19).

Cette lettre nous apprend aussi que la nouvelle de la déroute de Fontarabie est arrivée la veille (c'est-à-dire le 13 septembre) à Paris. Or, Richelieu se trouve à Saint-Quentin d'où il écrit à Condé, le 14 septembre, qu'il attend l'annonce de la victoire (20). Apparemment, le cardinal est pris au dépourvu. On sait que la première lettre qu'il ait dictée sur l'affaire de Fontarabie date du 18 septembre. Elle est destinée au roi et accompagnée, avec l'expression de sa plus vive consternation, le rapport expédié par Condé, le 11 septembre, de Saint-Jean-de-Luz, à Chavigny, l'un des hommes de confiance de Richelieu (21). Cette lettre a dû être écrite et acheminée à l'aube, car Louis XIII y répond dès neuf heures du matin. Lui-même a appris le désastre, l'avant-veille. Pour éviter les sarcasmes de la cour, il a quitté Saint-Germain pour Chantilly (22).

La prudence de *La Gazette* l'organe du gouvernement qui, le 13, tenait encore la victoire pour imminente, traduit sûrement l'état de choc dans lequel se trouve l'équipe au pouvoir. Dans le numéro du 18 septembre, on peut lire sans autre précision: "... *On parle diversement du siège de Fontarabie*"... (23). On cherche à sauver la face. Le 22 septembre, le cardinal, en post-scriptum d'une lettre à Chavigny, donne des consignes pour minimiser l'ampleur de la déroute: "*Il faut mander à Renaudot qu'en parlant dans ses gazettes du lèvement du siège de Fontarabie, il exprime la perte des morts à 5 ou 600 et autant de prisonniers, avec 10 canons; ensuite de quoy Renaudot n'oubliera pas à*

remarquer que nous en avons pris 5 ou 600 cette année, et autant qu'on leur en a fait perdre dans la mer" (24).

Mais il faut noter que si la réaction officielle reste précautionneuse, il en va autrement dans le secret des cabinets. Pour expliquer cela, intervient, à coup sûr, une nouvelle donnée qui modifie les rapports de force dans la sphère du pouvoir. Aussi providentiel que le désastre était malencontreux, un heureux événement s'est produit presque simultanément: la naissance, le 5 septembre, d'un dauphin, le futur Louis XIV. C'est l'occasion d'un regain de ferveur monarchique et un atout sérieux pour Louis XIII et son ministre débarrassés, enfin, de l'hypothèque qui pesait sur la succession au trône (25). Ainsi dès le 19 septembre, Louis XIII a rédigé à l'intention de Chavigny une note qui, s'appuyant sur le rapport de Condé mentionné plus haut, fait peser la responsabilité de la déroute sur Bernard de La Valette: quelques jours avant le drame, il a compromis le succès d'un assaut en retardant son exécution; de plus, durant la retraite, il a arboré, de façon suspecte, une mine plus réjouie que chagrinée; aussi il convient de le faire venir à la cour pour lui demander des explications et d'en profiter pour écarter son père des affaires publiques (26). Même sans compter ce rapport accablant, un lourd passif pesait sur Bernard de La Valette.

Il est le fils préféré de Jean-Louis Nogaret de La Valette (1554-1642), duc d'Épernon et encombrant gouverneur de Guyenne qui, depuis le règne de Henri III, est une personnalité tapageuse et incontrôlable de la scène politique. Bernard lui-même, quoiqu'époux d'une nièce de Richelieu, inquiète: il a trempé en 1636 dans le complot de Montrésor; déjà il a donné prise, au début de 1637, à des accusations de mollesse dans la défense de Bayonne. Mais après la répression de la révolte des Croquants, en juin 1637, le père et le fils ont encore consolidé, semble-t-il, leur position de force dans la province (27). Du vieux duc, justement, Bernard a obtenu la survivance de la charge de colonel général de l'infanterie française. Même si ses attributions ont été, naguère, rognées, il est au sommet de la hiérarchie militaire et il renâcle à se trouver sous les ordres du prince de Condé dans l'expédition contre Fontarabie (28). Mais surtout son mécontentement est attisé par l'arrivée, à la tête de l'armée navale, du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux et fidèle de Richelieu, avec lequel le vieux duc d'Épernon a eu maille à partir en 1633 (29). Dès les préparatifs de l'expédition (avril-mai 1638), Condé, de Bordeaux, n'a cessé d'expédier à la cour des lettres où il se répand en récriminations contre son lieutenant et le père de ce dernier (30).

C'est le roi qui prend l'initiative de l'action contre Bernard de La Valette. Déjà, aux pires heures de 1636, il a fait montre d'une énergie et d'un sang froid remarquables (31). Bien sûr, tout a été préparé pour qu'éclate la colère royale. Néanmoins, la discrétion du cardinal reflète, sans doute, le souci de ne pas refaire, en se montrant trop impérieux, les erreurs qui avaient contribué à détériorer, en 1637, les relations de Louis XIII et de son ministre. Cette attitude de réserve est, pour lui, d'autant plus facile à observer qu'elle le place dans une situation très confortable de médiateur. En jouant du courroux du roi, Richelieu est à même de faire pression sur ceux qui sont impliqués dans l'affaire.

Tout d'abord, Richelieu a pris sur le prince de Condé. Celui-ci, après la déroute se montre aussi abattu qu'inquiet. Le 11 septembre, il écrit à Sublet des Noyers, le secrétaire d'État à la guerre: "*je ne scay comme me relever de la léthargie ou mes malheurs mont mis néanmoins quoique je sois en un estat deplorable n'ayant point Billy et au contraire ayant tous les gens de bien tesmoins de mes deportements*" (32). Le 21, un témoin remarque: "*Le pauvre Monsieur le prince n'en est pas reconnaissable et a aillien mourir d'ennui; il commence neantmoins un peu a se ravoir*" (33). Le cardinal lui adresse une lettre où il souligne avec perfidie, à propos du siège de Fontarabie, que le roi "*sçait bien que vous n'avez rien omis de ce que vous avésjugé nécessaire pour en avoir une bonne issue*" et il lui conseille "*de n'oublier aucune chose de ce qui deppend de vos soins pour que (Louis XIII) puisse en avoir une lumière certaine*", tout en remarquant que "*Mr de La Valette a envoyé expressément icy sur ce sujet*" (34).

Ainsi Richelieu pousse Condé à charger son lieutenant en lui demandant de réunir des preuves et des témoignages de son inconduite. Cela aboutit à la rédaction, fin septembre, selon un canevas établi par le cardinal, d'un document accablant pour la Valette dit *Factum du prince de Condé* (35). Pourtant, jusqu'au début octobre, Richelieu continue à faire peser sur ce dernier la menace d'une disgrâce. Elle se serait traduite par une assignation à présider les États de Bretagne qui l'aurait mis à l'écart, à la fois du théâtre des opérations et des fonctions de premier plan (36). Par la suite, le cardinal maintient la pression en rappelant le désastre de Fontarabie pour inciter Condé sinon à se dépasser, du moins à obtenir des résultats. En effet, le prince n'a pas vraiment la conscience tranquille: il a comploté dans sa jeunesse, ce qui lui a valu de passer quelque temps en prison; de plus, le siège de Dole dont il a eu la responsabilité en 1636 est loin d'avoir été une réussite. Dans une lettre à Condé, le 16 octobre, Richelieu y fait une allusion perfide: si ce dernier ne remporte pas de victoire dans l'année qui vient "*le public qui regarde toujours principalement celui qui est chef d'entreprise ne lairait pas de vous donner part à ce mauvais événement*", c'est-à-dire "*J'année qui vient, que vous puissiés réparer le mal qui est arrivé sous votre conduite*" (37).

Du côté de Bernard de La Valette, Richelieu manœuvre pour le priver de son allié potentiel: son propre frère, le cardinal de La Valette. Celui-ci bénéficie, de longue date, de l'estime et de la confiance du ministre; c'est un personnage en vue qui exerce d'importantes responsabilités. Or, en septembre 1638, le cardinal de La Valette se trouve éloigné de la cour: il est à la tête des troupes françaises aux confins de la Savoie et du Piémont. C'est Richelieu lui-même qui le prévient, le 21 septembre, des soupçons qui pèsent sur la conduite de Bernard à Fontarabie (38). Comme on pouvait s'y attendre, le cardinal de La Valette lui répond le 3 octobre pour plaider la cause de son frère, en mettant en avant "*les defaults de son heumeur*" (39). Mais, quoiqu'il bénéficie de la faveur de Richelieu, le cardinal-soldat n'est pas tranquille pour autant. Sa vie privée est tumultueuse: de notoriété publique, il est du dernier bien avec la princesse de Condé (40); d'autre part, et surtout, la situation sur le front d'Italie du nord n'est pas brillante et il est probable qu'il ne songe pas sans frissonner au sort du Maréchal de Marillac, arrêté comme son frère, le chancelier, huit ans plus tôt, alors qu'il commandait une armée dans les Alpes piémontaises (41).

En effet, Chavigny, très lié au cardinal de La Valette, contribue à accroître son inquiétude. Ainsi le 12 octobre, il lui déconseille vivement de se rendre à la cour comme il en avait formé le projet. Chavigny argue pour cela de conversations avec des relations communes qu'ils tiennent, de toute évidence, pour particulièrement avisées: la duchesse d'Aiguillon et les

mystérieuses "roses vertes" c'est-à-dire mais rien n'est sûr, les dames de l'Hôtel de Rambouillet (42). Le 16 octobre, Richelieu insiste sur la gravité des accusations portées contre Bernard de La Valette pour l'inciter à écrire au roi une lettre qu'il lui dicte pratiquement, par laquelle le cardinal de La Valette se désolidarise de son frère (43). Ainsi il reste sourd aux appels de son père, le duc d'Epéron, qui sollicite son appui le 22 octobre (44). Le 4 novembre, tout en ayant soin de rappeler "*la faute de Monsieur de La Valette*", Richelieu assure la cardinal de La Valette de sa bienveillance (45). Dans les mois qui suivent, à plusieurs reprises, ce dernier se voit jeter à la tête les "déportements" des siens comme autant de redoubler les gages de loyauté au gouvernement. "*Vostre prudence, vostre affection et vostre zèle me font espérer que vous ne perdrez aucune occasion de bien servir. Je vous en conjure, et de croire que je feray valoir vos actions aupprès du roy...*" lui écrit Richelieu, le 20 février 1639 (46).

En somme, la situation de Bernard de La Valette se dégrade rapidement. Le 22 septembre, le roi donne l'ordre au vieux duc d'Epéron de quitter son château de Cadillac, près de Bordeaux. Il continuait d'y demeurer, depuis le printemps 1638, malgré une assignation à résidence sur ses terres de Plassac, loin de la capitale du gouvernement de Guyenne qu'il contrôlait. D'ailleurs, conscient de la mauvaise tournure que prenaient les événements, Epéron, de lui-même, avait regagné la Saintonge (47). Le 25 septembre, une lettre rassurante de Richelieu au marquis de La Force qui servait à Fontarabie auprès du duc de La Valette, confirme que l'étau se resserre: "*Si chacun eût agi*" écrit-il "*avec le même soin et affection que vous avez fait en cette occasion, assurément nous n'y serions pas tombés*" (48). Avec la nomination, le 4 octobre, d'une commission d'enquête, présidée par les sieurs de Machault et de La Poterie, il ne fait plus de doute que Bernard de La Valette ne soit le responsable désigné de la déroute (49). En effet, par lettres patentes du 6 octobre - enregistrées le 16 au parlement de Bordeaux - le duc d'Epéron est démis du gouvernement de Guyenne et remplacé par le prince de Condé lui-même (50). Alors La Valette s'apprête - c'est du moins ce qu'il proclame - à se rendre à la cour pour "se purger", selon l'expression de l'époque, des accusations portées contre lui (51).

Bernard de La Valette est maintenant le dos au mur. Toutes ses parades ont fait long feu. Dès le lendemain de la déroute, lorsque les rumeurs et les commérages ont commencé de courir, alimentant la polémique entre Bernard et son supérieur, il n'a pas réussi à imposer sa version des événements en publiant une lettre adressée à Condé (52). L'envoi d'un gentilhomme à la cour n'a pas été plus concluant (53). Le fait d'en être éloigné le dessert indéniablement. Même s'il avait pu bénéficier de l'appui politique du cardinal de La Valette, il lui aurait été difficile de réunir un "parti" autour de lui. Car la partie est inégale comme le souligne le vieux duc d'Epéron, plus gascon que nature: "*aiant troves prinsees du san quy deposent contre luy quel moien ya il qui pauvre gentilhomme puisse se sauver quelque inosent quil puisse estre*" (54). On ne peut que constater, une nouvelle fois, devant la détermination royale, l'inefficacité des recours ordinaires. C'est ainsi que le cardinal repousse sa propre nièce qui fait l'admiration de la cour en venant accomplir son devoir d'épouse et plaider la cause de Bernard qui, pourtant, la bafoue notoirement (55).

Les exemples ne manquent pas de la sévérité du cardinal, de l'exécution de Chalais à celle de Montmorency. La fuite apparaît bel et bien comme la seule issue pour le duc de La Valette. Car le cardinal de La Valette lui a certainement fait connaître le contenu menaçant d'une lettre que Richelieu lui a écrite le 16 octobre. Elle signale que "*le roy est extraordinairement indigné contre luy (c'est-à-dire son frère Bernard)*" ; le lettre de Chavigny qui l'accompagne est claire: "*Je ne puis imaginer que Monsieur de La Valette vienne à la cour estant assez défiant de son naturel, et ce ne sera pas, à mon advis, la plus mauvaise résolution qu'il puisse prendre, mais s'il sort du royaume et qu'il se conduise sagement, le temps pourra raccomoder toutes choses*" (56). La Valette s'embarque pour l'Angleterre vers le 22-23 octobre (57). Jusque là, le plan établi par la note du 19 septembre a été suivi à la lettre. En se dérochant à une justification, La Valette reconnaît sa culpabilité; c'est un aveu de fait.

Cela étoffe la minceur de ce qu'on lui reproche. Ainsi, la cour a plus de latitude pour faire un exemple. Désormais, en Guyenne, le pouvoir royal occupe le terrain. Le 13 novembre, Condé prononce, devant l'assemblée de Guyenne, un véritable réquisitoire qui, imprimé, a été, à coup sûr, assez largement diffusé. Non seulement il rappelle tout ce qu'il peut y avoir de trouble dans le passé de La Valette et de son père, mais, de plus, il leur attribue, par défaite interposée, la responsabilité de l'augmentation de la pression fiscale dans la province (58). Au dénigrement s'ajoutent des mesures concrètes: le 20 novembre, une ordonnance royale interdit que le colonel général soit, dorénavant, mentionné dans les bans de l'infanterie (59) ; le 21, le roi ordonne d'investir le Château-Trompette, place-forte bordelaise occupée, jusqu'alors, par les hommes d'Epéron (60) et, le 27, des lettres-patentes complètent cette reprise en mains: elles nomment un nouveau gouverneur au Château-Trompette et destituent les jurats de Bordeaux qui avaient été élus sous l'influence du vieux duc (61).

Face à cet assaut, de quels moyens de riposte La Valette dispose-t-il ? A présent, c'est un fugitif et son père a perdu les clés de sa puissance provinciale. La crédibilité des écrits qui le défendent devient plus fragile. De plus il ne dispose pas des mêmes moyens de diffusion que ses adversaires. Ainsi dans le *Mercurius François* est publié, daté du 8 octobre, le texte de sa réponse longue et détaillée aux accusations de Condé; mais c'est pour être contredit ou déprécié point par point. Le problème dépasse les questions matérielles: les arguments qu'emploie La Valette ne s'élèvent pas au-dessus des querelles de personnes et contribuent à accroître l'impression de désordre et d'incurie que dégage, alors, la conduite de la guerre. Du côté de Condé, on fait plutôt appel aux grands principes de l'honneur, du devoir et du courage qui renvoient au public une image flatteuse de lui-même (62). La Valette pourrait aussi tenter de s'appuyer sur l'autre grande base provinciale de la famille, le gouvernement stratégique de Metz, aux portes du royaume. Mais, dès le 26 octobre, le roi a transmis des consignes à l'intendant de Metz pour empêcher que le duc soit reçu par ses fidèles qui tiennent la citadelle (63). Le désarroi et l'isolement du clan Epéron sont révélés par une lettre de Richelieu au Cardinal de La Valette, datée du 1<sup>er</sup> décembre 1638 : "*je suis très fasché d'estre contrainct de vous mander que la conduite de Monsieur d'Espéron estant soupçonné de nouveau d'avoir fait dévaliser (près de Loches dont il était gouverneur) un ordinaire qui portoit les paquets du roy, qui luy ont esté pris en laissant toutes les autres lettres des particuliers... Ce qui est à noter est que ce courrier apportoit une partie des charges qui se trouvent contre Monsieur de La Valette*" (64). Le vieux duc en est réduit à de tels procédés car ses possibilités d'action sont restreintes: "*ayant sceu*" lui écrit Richelieu "*que Fayes*

*voire secrétaire se conduit autrement qu'il ne doit es occasions présentes Je veux et entenz que vous le faciez sortir de la Guyenne vous deffendant d'envoyer aucunes personnes dans ladite province soit de vos gens ou aultres pour des tourner ceux qui scavent ce qui s'est passé en l'affaire de Fontarabie de (le) dire ny faire autres pratiques semblables" (65).*

Quant à jouer des intrigues qui se nouent outre-Manche, malgré ce qu'a pu écrire, après coup, Scipion Dupleix, il semble bien que le duc de La Valette ne l'ait pas tenté. En effet, de France, on continuait à lui de latitude pour faire un exemple. Désormais, en Guyenne, le pouvoir royal occupe le terrain. Le 13 novembre, Condé prononce, devant l'assemblée de Guyenne, un véritable réquisitoire qui, imprimé, a été, à coup sûr, assez largement diffusé. Non seulement il rappelle tout ce qu'il peut y avoir de trouble dans le passé de La Valette et de son père, mais, de plus, il leur attribue, par défaut interposée, la responsabilité de l'augmentation de la pression fiscale dans la province (58). Au dénigrement s'ajoutent des mesures concrètes: le 20 novembre, une ordonnance royale interdit que le colonel général soit, dorénavant, mentionné dans les bans de l'infanterie (59) ; le 21, le roi ordonne d'investir le Château-Trompette, place-forte bordelaise occupée, jusqu'alors, par les hommes d'Épernon (60) et, le 27, des lettres-patentes complètent cette reprise en mains: elles nomment un nouveau gouverneur au Château-Trompette et destituent les jurats de Bordeaux qui avaient été élus sous l'influence du vieux duc (61).

Face à cet assaut, de quels moyens de riposte La Valette dispose-t-il ? A présent, c'est un fugitif et son père a perdu les clés de sa puissance provinciale. La crédibilité des écrits qui le défendent devient plus fragile. De plus il ne dispose pas des mêmes moyens de diffusion que ses adversaires. Ainsi dans le *Mercurius François* est publié, daté du 8 octobre, le texte de sa réponse longue et détaillée aux accusations de Condé; mais c'est pour être contredit ou déprécié point par point. Le problème dépasse les questions matérielles: les arguments qu'emploie La Valette ne s'élèvent pas au-dessus des querelles de personnes et contribuent à accroître l'impression de désordre et d'incurie que dégage, alors, la conduite de la guerre. Du côté de Condé, on fait plutôt appel aux grands principes de l'honneur, du devoir et du courage qui renvoient au public une image flatteuse de lui-même (62). La Valette pourrait aussi tenter de s'appuyer sur l'autre grande base provinciale de la famille, le gouvernement stratégique de Metz, aux portes du royaume. Mais, dès le 26 octobre, le roi a transmis des consignes à l'intendant de Metz pour empêcher que le duc soit reçu par ses fidèles qui tiennent la citadelle (63). Le désarroi et l'isolement du clan Épernon sont révélés par une lettre de Richelieu au Cardinal de La Valette, datée du 1<sup>er</sup> décembre 1638: *"je suis très fasché d'estre contrainct de vous mander que la conduite de Monsieur d'Espéron estant soupçonné de nouveau d'avoir fait dévaliser (près de Loches dont il était gouverneur) un ordinaire qui portoit les paquets du roy, qui luy ont esté pris en laissant toutes les autres lettres des particuliers... Ce qui est à noter est que ce courrier apportoit une partie des charges qui se trouvent contre Monsieur de La Valette" (64).* Le vieux duc en est réduit à de tels procédés car ses possibilités d'action sont restreintes: *"ayant sceu" lui écrit Richelieu "que Fayes voire secrétaire se conduit autrement qu'il ne doit es occasions présentes Je veux et entenz que vous le faciez sortir de la Guyenne vous deffendant d'envoyer aucunes personnes dans ladite province soit de vos gens ou aultres pour des tourner ceux qui scavent ce qui s'est passé en l'affaire de Fontarabie de (le) dire ny faire autres pratiques semblables" (65).* Quant à jouer des intrigues qui se nouent outre-Manche, malgré ce qu'a pu écrire, après coup, Scipion Dupleix, il semble bien que le duc de La Valette ne l'ait pas tenté. En effet, de France, on continuait à lui de Guyenne qu'il contrôlait. D'ailleurs, conscient de la mauvaise tournure que prenaient les événements, Épernon, de lui-même, avait regagné la Saintonge (47). Le 25 septembre, une lettre rassurante de Richelieu au marquis de La Force qui servait à Fontarabie auprès du duc de La Valette, confirme que l'étau se resserre: *"Si chacun eût agi" écrit-il "avec le même soin et affection que vous avez fait en cette occasion, assurément nous n'y serions pas tombés" (48).* Avec la nomination, le 4 octobre, d'une commission d'enquête, présidée par les sieurs de Machault et de La Poterie, il ne fait plus de doute que Bernard de La Valette ne soit le responsable désigné de la déroute (49). En effet, par lettres patentes du 6 octobre - enregistrées le 16 au parlement de Bordeaux - le duc d'Épernon est démis du gouvernement de Guyenne et remplacé par le prince de Condé lui-même (50). Alors La Valette s'apprête - c'est du moins ce qu'il proclame - à se rendre à la cour pour "se purger", selon l'expression de l'époque, des accusations portées contre lui (51).

Bernard de La Valette est maintenant le dos au mur. Toutes ses parades ont fait long feu. Dès le lendemain de la déroute, lorsque les rumeurs et les commérages ont commencé de courir, alimentant la polémique entre Bernard et son supérieur, il n'a pas réussi à imposer sa version des événements en publiant une lettre adressée à Condé (52). L'envoi d'un gentilhomme à la cour n'a pas été plus concluant (53). Le fait d'en être éloigné le dessert indéniablement. Même s'il avait pu bénéficier de l'appui politique du cardinal de La Valette, il lui aurait été difficile de réunir un "parti" autour de lui. Car la partie est inégale comme le souligne le vieux duc d'Épernon, plus gascon que nature: *"aiant troves prinses du san quy deposent contre luy quel moien y a il qui pouvre gentilhomme puisse se sauver quelque inosent qui puisse estre" (54).* On ne peut que constater, une nouvelle fois, devant la détermination royale, l'inefficacité des recours ordinaires. C'est ainsi que le cardinal repousse sa propre nièce qui fait l'admiration de la cour en venant accomplir son devoir d'épouse et plaider la cause de Bernard qui, pourtant, la bafoue notoirement (55).

Les exemples ne manquent pas de la sévérité du cardinal, de l'exécution de Chalais à celle de Montmorency. La fuite apparaît bel et bien comme la seule issue pour le duc de La Valette. Car le cardinal de La Valette lui a certainement fait connaître le contenu menaçant d'une lettre que Richelieu lui a écrite le 16 octobre. Elle signale que *"le roy est extraordinairement indigné contre luy (c'est-à-dire son frère Bernard)" ;* la lettre de Chavigny qui l'accompagne est claire: *"Je ne puis imaginer que Monsieur de La Valette vienne à la cour estant assez défiant de son naturel, et ce ne sera pas, à mon advis, la plus mauvaise résolution qu'il puisse prendre; mais s'il sort du royaume et qu'il se conduise sagement, le temps pourra raccomoder toutes choses" (56).* La Valette s'embarque pour l'Angleterre vers le 22-23 octobre (57). Jusque là, le plan établi par la note du 19 septembre a été suivi à la lettre. En se déroband à une justification, La Valette reconnaît sa culpabilité; c'est un aveu de fait.

Cela étoffe la minceur de ce qu'on lui reproche. Ainsi, la cour a plus faire miroiter, en décembre 1638, la possibilité d'un retour en grâce et on le mettait en garde contre Madame de Chevreuse (66).

Le procès de Bernard de La Valette s'inscrit alors dans la série des procès politiques qui marquent le règne, de celui de Marillac, en mai

1632, à celui de Cinq-Mars en septembre 1642. Ils sont fondés sur la notion de crime de lèse-majesté dont Richelieu contribue à étendre la définition et fait large usage. En effet, l'accusation de "lèse-majesté au second chef" ou de "lèse-majesté divine et humaine" permet, au-delà des attentats contre la personne royale, de réprimer aussi bien les atteintes aux ministres que les complots contre les chefs militaires, bref tout ce qui peut menacer, de près ou de loin, l'édifice de la monarchie de droit divin (67). Le chancelier Séguier a constitué un épais dossier réunissant des comptes-rendus d'affaires de ce type en France et à l'étranger depuis 1378, ainsi que des réflexions sur le sujet (68). Le procès de Bernard de La Valette y figure ainsi que ceux des gouverneurs des places de La Capelle, du Catelet et de Corbie qu'on peut considérer comme des précédents à l'affaire de Fontarabie.

En effet, en 1636, lors de l'offensive espagnole, ceux-ci ont été accusés de n'avoir pas opposé une résistance suffisante à l'ennemi et de s'être rendus trop rapidement, l'un après l'autre, le 7 juillet, le 27 juillet et le 15 août. Pour juger les deux premiers, les sieurs du Bec et de Saint-Léger, un "conseil de guerre" est réuni. Il est présidé par le roi; les maréchaux de France, les pairs et les officiers de la couronne présents à Paris doivent y siéger. Le verdict tombe, immédiat et sans appel, le 18 août: la mise à mort par écartèlement, accompagnée de la confiscation de leurs biens. De plus, ils sont, eux et leurs descendants, "dégradés de noblesse". Le 25 août, dans des conditions semblables, une condamnation analogue frappe le marquis de Soyecourt, le gouverneur de Corbie. Dans l'un et l'autre cas, la sentence est exécutée en effigie car les inculpés ont, sans attendre, pris la fuite et quitté le royaume (69).

Manifestement, l'issue des deux procès ne faisait aucun doute. Malgré le dossier de Séguier qui témoigne de la volonté de s'abriter derrière une jurisprudence et de maintenir les formes de la légalité, il s'agit d'une violation des procédures en vigueur. C'est une contradiction qui resurgit à chacun des procès politiques du règne pour lesquels on recourt systématiquement à des commissions extraordinaires, dont les décisions sont dictées par le pouvoir royal. Justement, appelé comme juge au procès du 18 août, le duc de La Valette s'insurge. Tout d'abord, il refuse de se rendre à la convocation. Mais ses réticences tiennent davantage à son intérêt personnel - il ne veut pas céder le pas au duc d'Angoulême et aux maréchaux de France - qu'à la défense de nobles principes. Finalement circonvenu, il émet des doutes sérieux sur la culpabilité du baron de Bec, mettant en évidence les carences du dispositif militaire français dans la région (70).

Son propre procès relève de la même logique autoritaire qu'il avait contrariée, ainsi, trois ans plus tôt. Le 4 février 1639, tous les présidents du Parlement et le doyen Pinon se retrouvent à Saint-Germain, répondant à une convocation reçue la veille, sans qu'aucun motif leur en ait été fourni. Ce n'est qu'après un repas copieux et bien arrosé qu'on leur annonce qu'ils sont appelés à se prononcer sur le sort du duc de La Valette en compagnie des "autres conseillers d'État". Dès le début de la séance, présidée par le roi en personne, le chancelier repousse les objections des parlementaires présents quant à leur compétence en la matière: le Parlement, expose-t-il, arguments à l'appui, n'a pas l'exclusivité du jugement des pairs. Il ne peut être question d'un renvoi de la décision, il faut "opiner" sur le champ. Le roi pèse de toute son autorité pour que, l'un après l'autre, les participants confirment le décret de prise de corps requis après l'interminable lecture des informations (71) deux heures durant.

Le jugement est différé jusqu'au 24 mai. Dès le 21, le procureur général Molé doit rendre ses conclusions et lorsque les juges de La Valette se trouvent réunis dans le cabinet du roi, ils sont, comme trois mois plus tôt, soumis à une vive pression pour rendre un verdict: la peine de mort pour l'accusé et à la confiscation de ses biens, tandis que ses charges sont déclarées vacantes. Cette dernière mesure prend effet immédiatement, selon la Déclaration de 1632 sur les jugements rendus par contumace contre les criminels de lèse-majesté. Seul le Président de Bellière ose élever la voix pour souligner la faiblesse des preuves avancées contre La Valette, déclaré coupable de "*perfidie, trahison, lâcheté et désobéissance*" (72). Faute d'être un expert de la chose militaire et de pouvoir donc se prononcer sur ce point, il estime que seule la fuite du duc hors du royaume est, à ses yeux, répréhensible. Pour cette raison, il requiert simplement, pour sa part, la confiscation des charges ainsi qu'un bannissement de neuf ans et une amende de 1 00.000 livres.

Lorsque le tour de table est achevé, le roi conclut après avoir solennellement posé son chapeau sur la table. Reprenant, en somme, les propos de Bellière et à l'encontre des termes mêmes de la condamnation, il explique que, au fond, ni le courage ni la valeur militaire de La Valette ne sont en cause. Il importe, en fait, de sanctionner le manquement au devoir à savoir que le duc n'a pas promptement obéi à Condé, retardant d'exécuter l'assaut avant la déroute et traînant, ensuite, pour récupérer les canons. En somme, il a fait passer au premier plan ses ressentiments personnels au détriment de cet "intérêt de l'État" exalté, dans le *Testament politique*, "(puisque) *la plupart des malheurs qui sont arrivés à la France ont été causés par le trop grand attachement que beaucoup de ceux qui ont été employés à l'administration ont eu à leurs propres intérêts au préjudice de ceux du public*" (73).

A la suite de ce procès, le 8 juin 1639, a lieu simultanément à Bayonne, à Bordeaux et à Paris l'exécution en effigie du duc de La Valette. Bassompierre raconte comment les officiers de justice vinrent chercher un tableau représentant le condamné, déposé dans l'enceinte de la Bastille pour le conduire en place de Grève, lieu de la décollation symbolique (74). Malgré la volonté évidente, de la part du pouvoir royal, de sévir, tout ceci se passe, sinon dans le secret, du moins dans une discrétion relative. Ainsi le *Mercurius Gallicus* ne fait mention ni du procès, ni du supplice, pas même un entrefilet dans *La Gazette*. Sans doute, ni le roi, ni le cardinal ne souhaitaient voir resurgir des faits peu glorieux, peut-être, aussi, craignaient-ils que ne se renouvellent les remous suscités, naguère, par le procès de Montmorency (1632) ou plus récemment par ceux de "trois gouverneurs" en 1636 : "... *on eut beau les flétrir par des arrêts*" rapporte le Père Griffet "*le jugement du public leur fut plus favorable que celui du Conseil de guerre: leur nom et leur famille ne furent point déshonorés; on ne les regarda point comme des lâches, ni comme des traîtres; on connoissoit le mauvais état des places où ils commandoient, la faiblesse et le découragement de leurs garnisons, les forces supérieures des ennemis qui les assiégeaient*" (75). Le statut de duc et pair de La Valette pouvait nourrir la contestation et c'était d'autant plus dangereux qu'il pouvait fournir aux réfugiés politiques français à la cour d'Angleterre de nouveaux motifs d'intrigues (76).

La dénonciation virulente du comportement de Bernard de La Valette, puis son procès et sa condamnation ont contribué, peut-être, à ancrer une conception exigeante du devoir chez les responsables militaires. La conduite de Feuquières, en juin 1639, près de Thionville, pourrait en témoigner. Alors que sa cavalerie s'enfuit devant l'ennemi, ce dernier se fait hacher menu, ou presque, plutôt que de reculer: le

bras arraché, on le laisse pour mort sur le champ de bataille; ce qui lui vaut les louanges de Richelieu (77). N'a-t-il pas agi, en effet, en anti-Bernard de La Valette? Que cela ait ou non pesé, à partir de 1639, la balance de la guerre penche du côté français (prise de Hesdin en juin).

Au contraire, c'est de façon indéniable que l'affaire de Fontarabie a contribué à "*l'accroissement de la centralisation consécutif à toute guerre*" selon l'expression de N.B. Fessenden. Tout d'abord, l'éviction du duc d'Épernon du gouvernement de Guyenne donne au pouvoir royal un meilleur contrôle de cette vaste province-frontière (78). L'intéressé qui, en plus d'un demi-siècle de vie publique, a surmonté toutes les disgrâces et les épreuves les plus diverses - jusqu'à une excommunication en 1633 (79) - ne se remet pas de ce coup. C'est véritablement sa mort politique, prélude à sa disparition physique, trois ans plus tard, aux premiers jours de 1642, à Loches où on l'a relégué. Il est vrai que le duc n'a peut-être plus "énergie nécessaire pour reprendre, une fois de plus, la situation en mains; c'est aussi qu'il se trouve privé définitivement, avec son gouvernement, de l'un de ses principaux atouts.

L'atteinte est grave car elle touche aussi un autre aspect essentiel de la puissance épernonienne : l'influence exercée sur les forces armées du royaume, par l'intermédiaire de la charge de colonel général de l'infanterie que détenait Bernard, en 1638. L'ordonnance restrictive du 20 novembre 1638 n'est qu'une étape. Après la mort de Richelieu, Mazarin, en supprimant cette charge en avril 1643, achève une entreprise à laquelle, tour à tour, Henri III et Henri IV avaient dû renoncer: réduire les exorbitantes prérogatives dont Épernon avait su se doter quant à la nomination des officiers et à l'administration de la justice militaire (80).

Mais il semble que ce soit une victoire de courte durée. En effet, à la mort de Louis XIII, Bernard de La Valette revient en France et, après avoir été réhabilité, se trouve rétabli dans ses fonctions. Toutefois, malgré ses protestations, l'ordonnance de 1638 continue de lui être appliquée. Et finalement le 25 juillet 1665, au lendemain même de sa mort, la charge est irrévocablement abolie (81).

Si l'on en croit la chanson qui courait, vers 1645, sur la déroute, la sévère mise en cause de La Valette a rencontré peu d'écho dans le public, dans la mesure où tous les protagonistes de la défaite y partagent le même ridicule: "*Mais las! Quand il fallut combattre*" dit le refrain "*tout s'en alla*" (82). A suivre le récit qu'en donnent Bassompierre ou Montglat, l'affaire de Fontarabie a marqué un durcissement du régime qui s'enferme dans une implacable sévérité. Richelieu a le triomphe modeste: "*Le procès de Monsieur de La Valette fut bien jugé tout d'une voix*" écrit-il à Chavigny le 26 mai 1639, "*Le roy trouva bon que je n'y feusse point, à cause de l'alliance. Estant condamné à mort, comme il l'a esté, son bien est confisqué, mais il sera réservé pour Monsieur le cardinal de La Valette comme il le peut croire. Cette affaire s'est trouvée plus sale que nous ne pensions*" (83). Mais cette démonstration de force, ce "coup d'État" - au sens que lui donne G. Naudé (84) - a un effet pervers: elle fournit aux adversaires de Richelieu, moyen et prétexte à se mobiliser.

Parmi les participants aux séances du 4 février et du 21 mai, on trouve Mathieu Molé et Omer Talon (85) dont les noms sont associés aux événements de la Fronde. Ce dernier dans ses *Mémoires* insiste sur le caractère autoritaire de la procédure. Il décrit comment les présidents et le doyen se font vertement tancer après la séance du 4 février. Surtout il montre, ensuite, le cardinal qui se récusé, avec une bonne dose d'hypocrisie, au moment de prononcer le verdict, prétextant de ses liens familiaux avec l'accusé. Il souligne, enfin, que le Chancelier Seguier chuchote à l'oreille de Louis XIII qui s'apprête à se lever, après que la sentence ait été rendue le 24 mai. Ainsi, il l'incite à rappeler que La Valette a participé au complot de 1636 dirigé contre le cardinal-ministre et qu'il s'agit là d'un argument supplémentaire pour le condamner (86). Ainsi la machine absolutiste du cardinal franchit un nouveau palier avant d'atteindre un sommet avec l'exécution, trois ans plus tard, de Cinq-Mars, présent dans la salle, lors du procès de La Valette (87).

Sans prétendre que la déroute de Fontarabie et ses suites marquent un tournant de l'histoire politique et militaire du royaume, on peut y voir un jalon qui mérite de retenir l'attention.

## Véronique LARCADE

Abréviations: AN : Archives Nationales - BN mss : Bibliothèque Nationale (manuscrits)

(1) Fuentarabia, ville espagnole, au site escarpé sur le littoral de la Baie de Biscaye, à 25 kms environ à l'Ouest de Bayonne et à une dizaine de kms à l'Est de San Sebastian.

(2) Il s'agit du père du "Grand Condé", il est marié à Charlotte de Montmorency qui, naguère, fit battre le cœur de Henri IV.

(3) B.N. mss Dupuy 590 f094 et suiv.

Bassompierre, *Journal de ma vie*, 1877, t. IV, p. 280-281.

Dupleix (Scipion). *Continuation de l'histoire du règne de Louis le Juste*, 1648, p. 135-144.

Griffet (Père H.), *Histoire du règne de Louis XIII*, 1758, t. III, p. 140-143. Montglat, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 71.

(4) *Le Mercure François*, n° 22, (1637-1638). pp. 119-166. *La Gazette* n° 118, du 3 septembre 1638.

(5) Beauchamp (comte de), *Louis XIII / d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, 1902, p. 347, lettre n° 434 du 30 août 1638.

(6) Poète (Marcel) - La Villeneuve (Alors de). *Paris devant la menace étrangère*, 1916, p. 157-215.

(7) Duplessis-Besançon, *Mémoires*, 1892, p. 18-20.

(8) Bassompierre, *op. cit.*, p. 281. Le 10 décembre 1637, Louis XIII a consacré le royaume à la Vierge.

(9) B.N. mss Dupuy 536 f059-60. La Force (duc de), *Mémoires*, t. III, 1843, p. 228 : "*Voilà un accident sans exemple, qu'une place que l'on tenoit déjà pour déjà prise, un secours que l'on méprisoit du tout, que l'épouvante ait été si grande en des gens sur lesquels on se reposoit entièrement, qu'ils aient été renversés sans rendre aucune défense; en cela paroît bien le doigt de Dieu, et qu'il donne et ôte les courages comme il lui plaît*". Richelieu, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, t. III, p. 251-252.

(10) Richelieu, *Lettres, instructions et papiers d'État*, éd. Avenel, t. VI, p. 187, lettre à Chavigny du 22 septembre 1638.

(11) B.N. mss Dupuy 536 f063 vo.

(12) Dupleix (Scipion), *op. cit.*, p. 144-145.

(13) Bassompierre, *id.*, p. 281'

(14) B.N. mss Dupuy f063 vo.

(15) Voir note (6).

- (16) Sur les différentes versions de la Déroute: favorables à Condé notamment dans A.N. 1215 f073-77 et Richelieu, *op. cit.*, p. 222 - favorables à La Valette notamment dans B.N. Dupuy 536 fo 223vo-224.
- (17) B.N. 500 de Colbert vol. 118 f0161 vo. Lettre au prince d'Orange du 19 novembre. Ayant échoué devant Saint-Orner, le Maréchal est alors en disgrâce. (18) Montglat, *op. cit.*, p. 72.
- (19) Patin (Guy). *lettres*, cote B.N. 8°17778, t. I, p. 146, Lettre XLIII. (20) Richelieu, *id.*, p. 171.
- (21) Richelieu, *id.*, p. 183. D'Aumale (duc d'). *Histoire des princes de Condé*, 1885-1896, t. III, p. 605-607.
- (22) Beauchamp (Comte de), *op. cit.*, lettre n° 435, p. 347-348.
- (23) *La Gazette* n° 125 du 13 septembre 1638 ; n° 128 du 16 septembre 1638. (24) Richelieu, *id.*, p. 187.
- (25) Chevallier (Pierre). *Louis XIII*, 1979, p. 558-559.
- (26) A.N. KK 1215 f070.
- (27) Fessenden (Nicholas B.) *Epernon and Guyenne: provincial politics under Louis XIII*, 1979, chap. 7. Sur l'attitude du pouvoir royal à l'égard de La Valette voir notamment Beauchamp (comte de), *id.*, p. 219, lettre n° 233 du 21 novembre 1635.
- (28) Souvigny (Comte de), *Mémoires*, éd. de la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 130. Viollet (Paul), "Le Colonel-Général de l'infanterie de France" dans le *Journal des Savants*, novembre 1909, pp. 485-495. Salerian-Saugy (Ghougas), *La juridiction du Colonel-général de l'infanterie de France*, 1927, p. 14-21. Fessenden (N.). *op. cit.*, p. 155-157.
- (29) Jouhaud (Christian), "L'action politique au temps de Richelieu" dans *Annales E.S.C.*, n° 5, septembre-octobre 1986, pp. 1017-39.
- (30) Notamment A.N. KK 1215 - lettre du 28 avril 1638 fo 168-69 - lettre du 1<sup>e</sup> mai 1638 fo 170 et Richelieu, *id.*, p. 152.
- (31) Voir note (6).
- (32) A.N. A.E. / III 24 6KK 1215 n° 823) fo 12.
- (33) B.N. mss Dupuy 536 fo 63.
- (34) Richelieu, *id.*, p. 184, lettre du 20 septembre 1638.
- (35) Richelieu, *id.*, p. 195-207 et p. 193-94 mise au point de Louis-Martial Avenel sur le "Factum de prince de Condé".
- (36) Aumale (duc d'), *op. cit.*, t.III, p. 401.
- (37) Richelieu, *id.*, p. 218.
- (38) A.N. KK1215 f083.
- (39) A.N. KK 1215 fo 100.
- (40) Aumale (duc d'), *id.*, p. 401.
- (41) Voir article "Marillac" dans le *Dictionnaire du Grand Siècle*, 1990, Fayard. (42) Richelieu, *id.*, p. 214-215.
- (43) Richelieu, *id.*, p. 216.
- (44) Bibliothèque V. Cousin à La Sorbonne (manuscrits), coll. d'autographes (1621-XIXe siècle). vol. I, fo 36.
- (45) Richelieu, *id.*, p. 233.
- (46) Richelieu, *id.*, p. 284.
- (47) B.N. mss Dupuy 536 f066. Girard (Guillaume). *Histoire de la vie du duc d'Espèron*, éd. 1730, t.III, p. 420.
- (48) La Force (duc de), *Mémoires*, 1843, t. III, p. 459.
- (49) B.N. mss Mélanges Colbert n° 14 f0317 et suiv.
- (50) *Le Mercure François* n° 22, (1637-1638). p. 166.
- (51) B.N. mss Dupuy 536 n067, lettre de M. d'Espèron à M. de La Vrillière. (52) B.N. mss Dupuy 590 f094-109, défense datée de Bordeaux le 8 octobre 1638.
- (53) Richelieu, *id.*, p. 184-185, lettre à M. le Prince 20 septembre 1638. (54) Voir note (43).
- (55) A.N. KK 1215 fo 169, lettre au duc d'Espèron 30 septembre 1638. Richelieu, *id.*, p. 249, lettre à Madame de La Valette 29 novembre 1638. B.N. mss 536 f087-88, lettre au duc de La Valette 14 décembre 1638.
- (56) Richelieu, *id.*, p. 215.
- (57) AN. KK 1215 fo 129, déposition sur le départ du duc de La Valette datée du 20 novembre 1638. Pour une version "romanesque" de la fuite de La Valette: Dupleix (Scipion). *id.*, p. 145-147.
- (58) B.N. mss Dupuy 536 fo 72-76.
- (59) B.N. mss 536 fo 83.
- (60) Beauchamp (Comte de), *id.*, p. 351, lettre n° 443.
- (61) B.N. mss Dupuy 536 f078, extrait des registres du Conseil d'État. Fessenden (N.). *id.*, p. 166.
- (62) *Le Mercure François*, n° 22 (1637-38), p. 119-166. B.N. mss Dupuy 536 fo 252. Copie d'une lettre écrite par le duc de La Valette à M. le Prince de Londres 5 février 1639.
- (63) B.N. mss Dupuy 536 fo 253, lettre du roi à M. Rigault intendant de la justice et finance en la ville et gouvernement de Metz.
- (64) Richelieu, *id.*, p. 252.
- (65) B.N. mss Dupuy 536 fo 84, lettre du roi au duc d'Espèron 26 novembre 1638.
- (66) B.N. mss Dupuy 536 fo 89 VO.
- (67) Voir article "Lèse-Majesté" dans *Dictionnaire du Grand siècle*. Imbert (Jean), *Quelques procès criminels des XVIIe et XVIIIe siècles*, 1964, chap. V : Fauchoux (M.) "Le procès du Cinq-Mars", p. 79-101.
- (68) B.N. mss Fr 18431 (Microfilm 323) notamment fo 29 et fo 39, "discours du sieu de Godefroy touchant le crime de Lèse-Majesté" ; fo 52 et fo 53, "Réflexions sur l'instabilité des affaires de France et sur les agrandissements et cheutes des empires" par Daniel de Priézac ; fo 200-201, "Mémoire de Mgr pour l'affaire de Mgr de La Valette pour le siège de Fontarabie".
- (69) B.N. mss Fr 18 431 (Microfilm 323) fo 8"
- (70) Griffet (Père H.), *op. cit.*, t. II, p. 751-759. Girard (Guillaume), *op. cit.*, p. 363-369.
- (71) B.N. mss Dupuy 536 fo 231 et suiv., "Procès criminel fait à Bernard de La Valette". Talon (amer), *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 64-65. Machault et La Poterie n'ont pas interrogé moins de 70 témoins, capitaines, soldats et autres. L'accumulation des témoignages vise sans doute à compenser leur indigence. Ainsi on monte en épingle les propos d'un soldat irlandais de l'armée espagnole qu'on aurait entendu dire: "Pauvre François, vous ne pouviez manquer de tomber dans nos mains, étant trahis de la sorte" et la remarque d'une femme de Fontarabie qui, vendant aux enchères parmi le butin le manteau du Prince de Condé: "On ne vendra jamais ainsi les hardes du duc de La Valette, il est trop de nos amis".
- (72) Griffet (Père H.), *id.*, p. 189.
- (73) Richelieu, *Testament Politique*, 1990, p. 10 et 36. *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, t. III, p. 313.
- (74) Bassompierre, *id.*, p. 300-301.
- (75) Griffet (Père H.), *id.*, p. 758.
- (76) Richelieu, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, t. VI, p. 319.
- (77) Hanotaux (G.) La Force (duc de), *Histoire du cardinal de Richelieu*, 1944, T. V, p. 364.



(78) Fessenden (N.), *id.*, p. 167-168.

(79) Voir note (28).

(80) Salerian-Saugy (Gh.) *op. cie.*, p. 22-23. Viollet (Paul), *op. cie.*, p. 492-493. (81) Voir note précédente et Souvigny (Comte de), *op. cit.*, t. II, p. 157-158 ; sur le duc de La Valette réhabilité.

(82) Brunet (P.G.), *Le nouveau siècle de Louis XIV*, 1857, p. 17-20.

(83) Richelieu, *op. cie.*, p. 272-273.

(84) Naudé (Gabriel), *Considérations politiques sur les Coups d'État*, 1988, préface de Marin (Louis) "Pour une théorie baroque de l'action politique". (85) B.N. mss Dupuy 536 fO 236-237 et 247-248.

(86) Talon (amer), *op. cie.*, p. 65-67 ; notamment p. 65 : "M. le Président Le Pailleul voulut insister et dit qu'il falloir sommer M. le duc de La Valette suivant l'ouverture qui avoit été faite par M. le cardinal; mais led. seigneur cardinal le désavoua assez aigrement, disant qu'il n'avoit point opiné et qu'il ne s'étoit ouvert de son sentiment".

(87) Voir note 84.